



**COMMUNE DE FOUNEX**  
**CONSEIL COMMUNAL**  
**LEGISLATURE 2021 - 2026**

---

**Procès-verbal de la séance du 05 mai 2025**

---

**Président du Conseil** : Thomas Morisod                      **Début de la séance** : 20h15

---

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2025
4. Communication du Bureau du Conseil
5. Communication de la Municipalité
6. Préavis N° 046/2021-2026 – Modification du nombre de citoyens élus au Conseil communal à compter de la législature 2026-2031
7. Préavis N° 047/2021-2026 – Modification du Règlement d'utilisation de caméras de vidéosurveillance
8. Préavis N° 048/2021-2026 – Demande de crédit d'étude de CHF 29'000.00 en vue de la réfection d'un tronçon de la Route de Châtaigneriaz.
9. Préavis N° 049/2021-2026 – Demande de crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 19'200.00 en vue de la réalisation d'un bâtiment au Port.
10. Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)
11. Propositions individuelles et divers.

Le Président M. Th. Morisod ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**1. Appel des membres du Conseil Communal**

Conseil communal : sur 50 membres élus, 41 sont présents, 8 excusés, (M. Bertrand Cagneux, M. Luc Deblue, M. Gaetan Devins, Mme. Isabelle Jacober, M. Robert Schmoll, M. Cédric Stern, M. Alexandre Süess, Simon Vaucher), 1 absent (Arno Di Biase).

Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 21.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

La municipalité a décidé de retirer le préavis N°47 2021-2026 pour le représenter en juin lors de la prochaine séance de conseil communal. De ce fait, le point 8 devient le point 7, le point 9 devient le point 8, le point 10 devient le point 9, et les propositions individuelles deviennent le point 10.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2025**

M. Morisod précise que M. Vaucher souhaite ajouter une mention à la page 7, à savoir : « Le groupe de travail *Sport pour tous* demande à la Municipalité de Founex d'investiguer, de planifier et de mettre en œuvre une feuille de route pour les projets et le développement sportif de la Commune. »

Mme Wargnier souligne une coquille au point 7 page 4, à la 2<sup>ème</sup> ligne : M. Alexandre Favero lit les conclusions du rapport des finances et non M. Wavre.

M. Magnenat souligne qu'une imprécision figure au point 8 concernant la sécurité informatique. Il insiste sur l'importance de mentionner deux exemples concrets d'incidents liés au hacking : celui survenu à la commune de Rolle ainsi que celui ayant affecté le centre administratif du réseau de santé vaudois.

Le procès-verbal est adopté à la majorité avec 3 absentions.

### **4. Communications du Bureau du Conseil**

#### **M. Th. Morisod, Président**

La prochaine séance, prévue le 16 juin, débutera exceptionnellement à 18h30, comme chaque année, en raison du repas qui suivra. Le menu sera prochainement transmis et il remercie chaque conseiller de bien vouloir faire parvenir son choix de menu ainsi que toute information concernant d'éventuelles allergies.

Il tient à remercier la Municipalité ainsi que les chefs de service pour l'organisation de l'opération « Coup de balai ». Cette action a rencontré un bon accueil et a réuni un nombre significatif de participants, parmi lesquels figuraient certains conseillers. Un remerciement particulier est adressé à M. Sébastien Bertrand et M. Shawn Deblue pour leur présence et leur aide un samedi matin.

Concernant le registre des intérêts, il rappelle qu'il a été demandé à chaque membre de le remplir. Certaines personnes ne l'ayant pas encore fait, il les prie de bien vouloir transmettre ce document dans les plus brefs délais.

Enfin, il rappelle l'importance de partager les informations relatives aux conseils intercommunaux. Il est essentiel que les membres communiquent sur leurs activités au sein de ces conseils afin de permettre à l'ensemble du Conseil de poser des questions ou de soulever des points lors des séances.

M. Morisod passe la parole à L. Kunz-Harris, Syndic

### **5. Communications de la Municipalité**

#### **Mme L. Kunz-Harris, Syndic**

##### **Administration communale**

La syndic excuse l'absence de M. Laurent Kilchherr, qui a eu un imprévu ce soir. En son absence, la gestion des projections est assurée par ses soins.

Concernant le préavis 81 – PAC pour Forge 22 : bien qu'il ait été clôturé, aucune information n'avait encore été transmise au Conseil. Ce préavis, portant sur le remplacement de la chaudière à mazout par des PACs à la Forge 22, a été clôturé avec un solde positif de 48'413.50 francs en faveur de la Commune.

Il est précisé que la deuxième étape du projet, relative aux places de stationnement, était mentionnée dans le préavis 81 mais devait faire l'objet d'un préavis distinct.

## **Prochains préavis**

Trois préavis seront présentés lors de la séance du conseil communal du 16 juin 2025. Il s'agit de :

- Préavis relatif aux comptes 2024
- Préavis 47 relatif au règlement sur les caméras de vidéo surveillance
- Préavis relatif à la renaturation des chenaux de Bossey

**Un point est fait sur l'ensemble des préavis encore ouverts au 30 avril 2025, dont le document récapitulatif est annexé au procès-verbal.**

Mme L. Kunz-Harris, Syndique, passe la parole à Mme E. Moser-Lehr, Municipale.

## **Mme E. Moser-Lehr, Municipale**

### **Travaux publics :**

Les travaux d'aménagement du chemin de Balessert et de la Grande-Coudre se poursuivent comme prévu, sans retard. Les travaux liés au préavis n°44 (chemin des Soufflettes), votés lors du dernier Conseil, devraient débuter courant juin ; une séance de coordination avec les entreprises est prévue.

Une zone de limitation à 30 km/h a été autorisée sur une portion du chemin du Lac ; le marquage et la signalisation seront effectués prochainement par un bureau mandaté.

Romande Énergie interviendra dans les prochaines semaines pour renforcer son réseau et poser de la fibre optique sur les secteurs du chemin de la Forge, de la rue des Canons, de la Grand-Rue et au carrefour Courteraie–Repingonnes–Grand-Rue.

### **Environnement :**

L'opération « Coup de balai » a rencontré un beau succès malgré une météo défavorable. Une action ciblée sur la pollution par les mégots est prévue en septembre. Deux demi-journées d'information « Ambassadeur du tri », organisées par COSEDEC, auront lieu à la déchetterie les samedis 21 juin et 6 septembre. Ces sessions visent à sensibiliser le public à la gestion des déchets et aux différentes filières de tri.

### **Événement :**

Les 19, 20 et 21 juin auront lieu les portes ouvertes du SDIS, à l'occasion des 20 ans de la caserne de Founex. Diverses animations, projections et activités pour tous les publics sont prévues. La municipale invite les conseillers communaux à venir nombreux à cet événement.

Mme E. Moser-Lehr, Municipale passe la parole à Mme Ch. Von Wattenwyl, Municipale.

## **Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale**

### **Action de ramassage des mégots**

Dans le cadre de l'événement européen *Water Love Challenge*, une action de collecte de mégots sera organisée le 30 août. Les détails pratiques seront communiqués lors d'une prochaine séance.

### **Travaux sur l'avenue Bossey**

Les travaux de réaménagement du haut de l'avenue de Bossey ont été réalisés avec succès, conformément aux crédits votés. Une barrière sera encore installée en direction de la route de Céligny.

### **Désherbeuse à eau chaude**

La Commune a récemment mis en service une désherbeuse à eau chaude. Cette méthode, plus écologique et efficace, est appréciée par les employés communaux et permet un désherbage en profondeur, sans produits chimiques. Un balayage complémentaire des résidus est prévu.

### **Participation à l'action Pro Natura « Parcelle nature »**

La Commune de Founex s'associe à Pro Natura dans le cadre de l'action « Parcelle nature », en collaboration avec la Commune de La Tour-de-Peilz. Un tout-ménage sera prochainement distribué pour inciter les propriétaires privés à évaluer et adapter leurs jardins en faveur de la biodiversité, à l'aide d'une auto-évaluation accompagnée de conseils pratiques.

### **Atelier « Power Play – Construire ensemble l'avenir énergétique »**

Un atelier participatif et ludique aura lieu le mardi 20 mai de 18h00 à 21h00 à la salle de la Municipalité. Il s'adresse aux citoyennes et citoyens souhaitant réfléchir de manière collaborative à la transition énergétique d'ici à 2050. L'atelier sera animé par deux experts en énergie. Un apéritif sera offert.

### **Action « Founex Bouge – Chaque minute compte »**

La commune participe à l'initiative *Founex Bouge*, visant à encourager l'activité physique. Toutes les formes de mouvement sont valorisées (marche, sport, déplacements actifs). Un événement est prévu à l'occasion de la *Journée du Soleil le samedi 10 mai*, avec animations sportives, jeux, démonstrations et présence de sociétés locales.

M. Morisod souhaite la bienvenue à M. Di Biase, portant ainsi le nombre de conseillers présents à 42. La majorité absolue passe à 22.

## **6. Préavis N°046/2021-2026 – Modification du nombre de citoyens élus au Conseil communal à compter de la législature 2026-2031**

Le préavis n°46, élaboré sur recommandation du Bureau du Conseil, propose d'augmenter le nombre de conseillers à 60 pour la prochaine législature.

Mme. L. Kunz-Harris présente le préavis municipal et lit les conclusions.

Mme Cacioppo lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc

M. le Président Th. Morisod ouvre la discussion.

M. Magnenat indique qu'il rejoint les conclusions de la commission ad hoc. Il mentionne avoir effectué un petit sondage afin d'évaluer la charge de travail des conseillers : parmi ceux siégeant dans deux commissions, 18 personnes y participent régulièrement, et 22 dans une seule commission, ce qui lui semble refléter une charge de travail relativement légère. Il ajoute que la surcharge évoquée par certains ne justifie pas une augmentation du nombre de conseillers. Selon lui, si certains rencontrent des difficultés, ils peuvent démissionner, car il y aura probablement des personnes prêtes à reprendre leur mandat. M. Magnenat souligne que l'augmentation de 20 % du nombre de conseillers risque d'aggraver les difficultés déjà existantes en fin de législature pour remplacer les membres démissionnaires. En conclusion, il recommande de rejeter ce projet, qu'il estime fondé sur de faux objectifs.

M. Stern se déclare favorable à l'augmentation du nombre de conseillers, en complément des arguments déjà présentés dans le préavis. Il souligne notamment la difficulté à former les commissions, en raison du nombre limité de personnes disponibles. Il déplore également le manque de régularité de certains conseillers lors des séances de commission, ce qui nuit à leur efficacité. Il insiste sur la nécessité, en cas de changement d'organisation, que les conseillers fassent preuve de discipline et respectent les horaires fixés par le Bureau du Conseil.

M. Schirato rappelle qu'en 40 ans, la population de Founex a doublé, tandis que le nombre de conseillers est resté identique. Il estime qu'un rééquilibrage s'impose afin de mieux représenter la population. Il ajoute que, actuellement, chaque conseiller siège en moyenne

dans deux commissions. Une augmentation de dix conseillers permettrait de ramener cette moyenne à 1,5 commission par personne, ce qui représenterait une charge plus raisonnable. Cela offrirait aux conseillers davantage de temps pour se consacrer de manière approfondie aux dossiers traités.

Mme Cacioppo souligne l'utilité de disposer de temps entre la présentation d'un préavis et la séance de commission, afin de pouvoir se renseigner, réfléchir et échanger de manière constructive. Elle exprime également des réserves quant à l'argument démographique, estimant que l'augmentation de la population ne garantit pas un plus grand engagement politique. Elle insiste sur l'importance de pouvoir compter sur des conseillers motivés, disponibles et investis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Thomas Morisod passe au vote. **Le préavis est rejeté à la majorité (24)**, avec 10 acceptations et 7 abstentions.

## **7. Préavis 048/2021-2026 - Demande de crédit d'étude de CHF 29'000.00 en vue de la réfection d'un tronçon de la Route de Châtaigneriaz.**

Mme Emmanuelle Moser-Lehr présente le préavis municipal.

Mme : Moser Lehr précise que la commission a souhaité savoir si la Municipalité avait tenu compte des deux anciens préavis n° 59 et n° 84 de la précédente législature. À ce sujet, il a été précisé que le préavis n° 59 portait sur une étude relative à l'aménagement du centre communal de Founex, tandis que le préavis n° 84 concernait un dépassement budgétaire lié au projet évoqué dans le préavis n° 59.

Les objectifs principaux de ces démarches étaient les suivants : sécuriser la cour d'école, en raison de la présence de racines d'arbres posant problème ; réaliser une étude en vue de compenser le manque d'infrastructures sportives sur le site ; favoriser le développement des arbres ; et améliorer la sécurité du passage piéton. Le projet initial du préavis n° 59 ne prenait pas en compte l'aménagement de la route.

Mme Wagnier lit les conclusions du rapport de la commission des finances, en l'absence de M. Robert Schmoll.

M. Wavre lit les conclusions du rapport de la commission des infrastructures, en l'absence de M. Alexandre Suess.

M. le Président Th. Morisod ouvre la discussion.

M. Magnenat demande s'il est bien question, dans le projet, de prévoir une possibilité de liaison entre la salle de spectacle et la Maison de commune. S'agit-il de créer une possibilité de raccorder la Maison de commune avec le système d'autoconsommation sur place ?

Mme. Emmanuelle Moser-Lehr le confirme.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Th. Morisod clos la discussion et passe alors au vote. **Le préavis est accepté à la majorité** avec 2 abstentions.

## **8. Préavis N° 049/2021-2026 – Demande de crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 19'200.00 en vue de la réalisation d'un bâtiment au Port.**

M. Hervé Mange présente le préavis municipal en ajoutant un complément d'information. La Municipalité sollicite un crédit d'études complémentaire de 19'200 francs en lien avec le préavis 63-2016-2021, portant initialement sur la construction d'un bâtiment pour le CNF et des extensions pour la capitainerie sur la parcelle n° 881 au port de Founex. Une étude sur la faisabilité d'une plateforme de baignade publique, prévue dans le cadre de ce préavis, reste à finaliser pour pouvoir clore le dossier.

Depuis, une nouvelle perspective s'est dessinée : celle de réaliser un bâtiment plus vaste regroupant les activités lacustres, incluant un accueil pour les Founachus et une nouvelle capitainerie, en réutilisant une partie des études existantes.

La commission des finances a demandé des précisions sur les montants encore disponibles dans le budget initial. Il s'avère que certaines lignes budgétaires (notamment en architecture) n'ont pas été totalement utilisées. Toutefois, en raison d'un changement d'orientation du projet, la Municipalité juge plus transparent de solliciter un nouveau crédit plutôt que de réaffecter les fonds initiaux.

M. Farine lit les conclusions du rapport de la commission des finances

Mme Axam lit les conclusions du rapport de la commission des constructions

M. Wargnier lit les conclusions du rapport de la commission des sports

M. le Président Th. Morisod ouvre la discussion.

M. Cintas se récusé pour la discussion et le vote.

M. Wargnier fait deux remarques : Tout d'abord, il s'étonne d'avoir découvert certaines informations relatives au préavis dans le journal communal avant même qu'elles ne soient présentées en séance, et souhaite le signaler. Ensuite, il demande pourquoi une étude est lancée alors qu'un accord avec la coopérative, condition essentielle à l'avancement du projet, n'est pas encore conclu. Il s'interroge sur la pertinence de mener cette étude tant que l'issue de cet accord, qui conditionne un avancement rapide ou un report à 2029, reste incertaine.

M. Mange explique que l'accord avec la coopérative porte sur plusieurs volets : d'une part, la zone portuaire en concession, pour laquelle un accord doit être trouvé avec la société coopérative du port ; d'autre part, la parcelle 881, propriété communale, que la Commune peut utiliser librement. Il précise qu'une entente doit être trouvée avec la coopérative concernant l'utilisation du futur bâtiment, en échange de l'abandon de la capitainerie actuelle.

Mme Wargnier souhaite proposer un amendement à ce préavis en expliquant qu'elle aimerait que les coûts de l'étude soient financés par le solde restant du préavis 63 mais après discussion avec le président et pour des raisons légales, il n'est pas recevable.

Mme Kunz-Harris précise que le préavis 63 portait spécifiquement sur la réalisation d'un bâtiment pour le Club nautique et l'extension de la capitainerie existante. Or, le projet actuel concerne un nouveau bâtiment global incluant plusieurs acteurs. Dès lors, les fonds votés dans le cadre du préavis 63 ne peuvent légalement être utilisés pour financer une étude sur un projet qui en diffère. Elle insiste sur l'importance de respecter la légalité et la transparence, même si, finalement, les coûts seront supportés par les mêmes finances communales.

M. Farine demande s'il est possible, en acceptant le préavis 49, de procéder à l'annulation du crédit résiduel encore disponible dans le cadre du préavis 63.

Mme Kunz-Harris répond qu'il n'est pas possible d'annuler le solde du crédit du préavis 63 par le seul biais de l'acceptation du préavis 49, car les deux concernent des objets distincts. Le préavis 49 ouvre un nouveau crédit pour une étude différente. La municipalité précise toutefois que, si ce nouveau projet aboutit, elle clôturera formellement le crédit du préavis 63, sans y engager de nouvelles dépenses. Un futur préavis spécifique sera alors présenté pour la réalisation du nouveau bâtiment.

Le président rappelle aux conseillers que, pour une meilleure organisation, il est souhaitable de transmettre les propositions d'amendement au bureau du Conseil avant la

séance. Cela permet de les préparer convenablement et, si nécessaire, de les affiner ensemble.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Thomas Morisod passe au vote. **Le préavis est accepté à la majorité absolue**, avec 1 refus et 7 abstentions.

## **9. Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)**

SITSE : le rapport sera présenté à la prochaine séance.

APEJ : **Trois points seront abordés lors du prochain CI de l'APEJ, prévu le 20 mai** : les comptes 2024, la création d'une crèche à Tannay, et une modification du règlement scolaire. Par ailleurs, plusieurs conseillers ont visité la piscine-patinoire en construction, douze ans après le vote du projet. L'ouverture est prévue pour le 19 août, à temps pour la rentrée scolaire. Le remplissage du bassin débutera la semaine prochaine afin de procéder aux vérifications techniques.

**Nicolas Deblue** demande si une nouvelle date a été fixée pour la visite de la patinoire, n'ayant pas pu participer à la première. **Mme Kunz-Harris** répond qu'une nouvelle date est prévue, probablement le 21 mai en fin de journée, mais que celle-ci reste à confirmer.

SIED : le rapport est disponible sur le site internet

L'ORPC se porte mieux après une crise survenue il y a 2-3 ans. Les effectifs sont stables et les finances se sont améliorées. De plus, le bâtiment central de la RPC à Prangins est presque prêt, conforme aux normes, et sera bientôt pleinement fonctionnel.

Concernant la région de Nyon, plusieurs préavis ont été abordés :

1. **DISREN** : La reconduction du dispositif d'investissement solidaire, permettant de financer des projets de routes et d'immobilier communal, nécessitant l'approbation de chaque commune membre.
2. **Bourses expérimentales** : Un crédit de 221 000 francs a été demandé pour financer des bourses expérimentales sur la ligne Nyon-Gingins, avec l'ajout de 10 paires de courses en 2024.
3. **Carte Explore** : Un financement de 120 000 francs sur trois ans pour la carte Explore, qui permet d'utiliser les transports publics gratuitement dans la région de Nyon, après un certain nombre de nuits d'hôtel. En 2024, 238'000 nuitées ont été répertoriées et 17 000 cartes ont été distribuées.
4. **Projet d'agglomération de cinquième génération** : L'approbation de sept mesures à mettre en œuvre entre 2028 et 2032 pour l'évolution de l'agglomération et cinq autres mesures en catégorie B, qui verront le jour entre 2032 et 2038.

## **10. Propositions individuelles et divers.**

Mme Frei rebondit sur l'annonce de Mme Christa Von Wattenwyl faite précédemment. Elle informe qu'à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, une projection du film *Un autre regard* aura lieu le 4 juin. Ce documentaire, axé sur la renaturation des jardins privés, sera suivi d'un panel avec des experts. Elle rappelle que la municipalité ne peut agir que sur une part limitée du territoire communal, soulignant l'importance de l'engagement des propriétaires privés en faveur de la biodiversité.

M. Bessède félicite la qualité des travaux réalisés à l'avenue de Bossey et invite les conseillers à aller constater le résultat. Il déconseille toutefois l'aménagement de places de stationnement en bas de l'avenue, estimant qu'un parking existe déjà au Château de Bossey et qu'un accès à pied depuis ce dernier reste tout à fait raisonnable.

M. Cintas souligne que le parking de la Maison de commune est désormais saturé presque quotidiennement, et qu'une majorité des véhicules stationnés n'appartiennent pas à des résidents de Founex. Il souhaite savoir où en est la Municipalité dans ce projet.

Mme Moser-Lehr confirme avoir elle aussi constaté une saturation inhabituelle du parking des Chapelles, avec de nombreuses plaques non vaudoises. Elle note que cette situation l'interpelle et précise que la municipalité suit de près la question du stationnement, en s'inspirant notamment du règlement récemment adopté à Chavannes-des-Bois.

M. Bessède souligne l'importance d'une gestion optimale de la nouvelle piscine, compte tenu des investissements engagés. Il insiste sur la nécessité d'anticiper les aspects pratiques tels que la température de l'eau, la séparation des lignes, ainsi que la répartition des horaires entre clubs, écoles et public. Il invite à s'inspirer des bonnes pratiques observées dans d'autres communes (Nyon, Vernet, etc.) et à éviter les erreurs relevées ailleurs (Chéserey, Mont-Repos, etc.).

Mme Kunz-Harris rappelle que de nombreuses études et visites de sites ont été menées en amont du projet, en collaboration avec des professionnels, y compris la Fédération Romande des Piscines. Les aspects techniques tels que la température de l'eau, les séparateurs de lignes et la gestion différenciée des bassins ont été pris en compte. Des dispositifs permettront notamment un réglage distinct entre le grand et le petit bassin, ainsi qu'une fermeture indépendante en cas de problème sanitaire. L'exploitation et l'organisation ont également fait l'objet d'une réflexion approfondie.

Mme Quiblier Frei regrette le manque de retour sur les études financées lors de la précédente législature, notamment celles ayant conduit à l'octroi d'un crédit de plus de 118'000 francs. Elle souligne que certaines analyses, comme celles sur les aménagements piétonniers, contiennent des éléments réutilisables pour les projets futurs. Elle déplore le manque de retours et insiste sur l'importance de valoriser le travail déjà accompli, afin de ne pas gaspiller l'argent public et d'améliorer la collaboration au sein des commissions.

M. Mange informe que la terrasse de l'auberge a été réaménagée avec succès par la conciergerie communale, sous la direction de M. Catenaro. Il salue le travail d'équipe réalisé sans intervention externe, notamment l'intégration des pieds de parasols sous le revêtement, améliorant l'esthétique, la protection du sol et l'espace disponible. Il remercie chaleureusement les équipes impliquées.

M. Wagnier demande s'il existe une décision de justice récente concernant la commune de Founex. Mme Kunz-Harris confirme qu'un litige a été tranché en mars, que le dossier est désormais clos, mais précise que la municipalité ne communiquera pas davantage, la situation relevant de la sphère privée.

Mme Walsch remercie la municipalité et le comité pour leur travail et demande, au nom des personnes non francophones, que les interventions soient énoncées plus lentement et clairement.

La parole n'est plus demandée et les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président du Conseil, Th. Morisod, lève la séance à 22h05.

Founex, le 5 mai 2025.

Le Président

La Secrétaire



Thomas Morisod

Elisabeth Guérin